



## Comité départemental des Deux-Sèvres : l'orientation vers l'apprentissage

Les comités départementaux de l'apprentissage constituent des comités d'animation de l'apprentissage dans les départements portés par les DDETS (PP). Ils mobilisent les acteurs du territoire (CFA, rectorat, chambres consulaires...etc) pour faire remonter les problématiques de terrain et générer des initiatives en vue d'améliorer le fonctionnement de l'écosystème local.

La DDETS des Deux-Sèvres a organisé, en 2024, 3 comités sur différentes thématiques. Le comité qui s'est tenu le 29 avril était consacré à « **l'orientation vers l'apprentissage** » et plus largement aux thématiques croisées de la découverte des métiers, de la lutte contre le décrochage et de l'orientation choisie.

Les échanges ont montré qu'il y avait un enjeu spécifique autour des jeunes de 15 ans sortants de 3ème et qui s'interrogent sur la poursuite de leur parcours scolaire. En effet cette période et les questionnements auxquels elle donne lieu pourraient être propice à des démarches, encadrées et accompagnées, de découvertes des métiers « en amont » d'un éventuel parcours en apprentissage afin de favoriser la construction d'une histoire au métier, d'instaurer des temps de réflexivité au retour de stage/immersion permettant l'identification du jeune au métier ainsi qu'une prise de recul vis à vis d'une influence prépondérante de la sphère sociale proche dans son choix d'orientation.

Ces jeunes, relevant de l'obligation de scolarité, ne peuvent pas accéder aux dispositifs ouverts à partir de 16 ans comme la prépa apprentissage. S'il existe des dispositifs permettant aux jeunes, des 15 ans, de construire une première projection vers un parcours professionnalisant, les partenaires présents lors du comité du 29 avril ont partagé le constat selon lequel une partie des besoins exprimés par les jeunes en ce sens restaient non couverts à ce jour. C'est dans ce cadre que la DDETS a souhaité contribuer au financement d'une initiative territoriale qui viendrait apporter une réponse complémentaire à ces besoins.

Dans cet esprit le CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la mission de lutte contre le décrochage scolaire ont construit une action destinée aux jeunes de 15 ans (décrocheurs, sans affectation, ...etc.) auxquels il serait proposé, à travers différentes « phases », d'organiser une passerelle progressive entre l'établissement scolaire et le CFA. Ces différentes étapes (qui prennent au départ la forme d'entretiens) visent à permettre la découverte d'un CFA et de son environnement, pour le jeune comme pour les parents, et la construction du projet professionnel, puis la confirmation de ce projet à travers des stages notamment et un accompagnement à la recherche de contrat.

Le support juridique sur lequel repose le projet est le dispositif « PAFI-TDO\* », qui permet de conserver le statut scolaire tout en étant accueilli dans un CFA avant ses 16 ans. Dénommé « Pass'apprentissage », le projet a été lancé fin 2024 pour une durée de 6 mois. Il cible 12 bénéficiaires. Envisagé comme une expérimentation, il a vocation à nourrir de futures déclinaisons : soit sous forme d'une généralisation de l'action, soit à travers d'autres innovations, toujours dans le cadre d'une co-construction avec l'éducation nationale.

<sup>1</sup>\* Parcours aménagé de formation initiale – Tous droits ouverts